

Niveau :	<b>DILÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT)</b>					Année 2
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIE SANTÉ					<b>DUT2</b> 120 ECTS
Spécialité :	<b>GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS GEA</b>					
Option :	<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)</b>					
Volume horaire étudiant :	154,5 h	463,5 h	75 h	h	240h	<b>933 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chef de département  Chadouli SI-MOHAMED  ☎ 03.80.39.64.71 <a href="mailto:gea-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr">gea-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>	Responsable du service scolarité  Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10  Suivi GEA ☎ 03.80.39.65.39 <a href="mailto:scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr">scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>  Suivi pédagogique ☎ 03.80.39.64.70 <a href="mailto:gea-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr">gea-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE Département <b>Gestion des administrations et des entreprises GEA</b> Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON CEDEX

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs :**

Le département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) dispense un enseignement à finalité professionnelle centré sur la gestion comptable et financière des entreprises privées ou publiques. Les options de deuxième année permettent aux étudiants de choisir une orientation : la gestion comptable et financière, la gestion des petites et moyennes organisations ou la gestion des ressources humaines. Néanmoins la formation reste pluridisciplinaire et demande un bon niveau de culture générale.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les débouchés sont multiples et les diplômés peuvent occuper des emplois variés :

- dans les entreprises privées : services comptables, informatiques, financiers, personnels ;
- dans les banques et les assurances ;
- dans les cabinets : experts-comptables, conseil fiscal, conseil en ressources humaines ;
- dans la distribution et le commerce ;
- dans la fonction publique.

Il est à noter que le processus d'insertion dans la vie active est relativement rapide. Une enquête révèle que, 4 ans après l'obtention du DUT, 9 diplômés sur 10 occupent un emploi qu'ils considèrent comme définitif.

La réussite de l'insertion professionnelle n'exclut pas, pour les diplômés qui le souhaitent, la possibilité de poursuivre des études, soit dans des filières de type universitaire (Licence et Master dans les domaines de la gestion, des sciences économiques et de l'administration économique et sociale, Licence Professionnelle, IUP, etc.), soit dans une Ecole Supérieure de Commerce, soit en formation continue (DCG et DSCG par alternance, Diplômes du CNAM, INTEC, etc.), soit dans une Université étrangère avec laquelle l'IUT de Dijon-Auxerre a signé une convention de partenariat.

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Activités et compétences de base	
Activités	Compétences (Etre capable de)
Collecte et organisation des données de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecouter, comprendre les attentes de chacun des acteurs/partenaires de l'organisation</li> <li>• Utiliser le vocabulaire technique</li> <li>• Utiliser les outils bureautiques</li> <li>• Organiser la recherche et le traitement de données nécessaires à la gestion</li> </ul>
Recueil et traitement de l'information pour se conformer aux obligations légales et réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et comprendre les environnements économique et juridique de l'organisation et son fonctionnement</li> </ul>
Elaboration des documents de synthèse destinés aux gestionnaires, décideurs de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils bureautiques</li> <li>• Choisir et réaliser des représentations graphiques</li> </ul>
Présentation et transmission d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer par oral et par écrit, en français et en langues étrangères</li> <li>• Communiquer en utilisant la terminologie de son domaine professionnel</li> <li>• Utiliser les supports adaptés</li> <li>• Utiliser les outils numériques de communication</li> <li>• Rendre compte</li> </ul>
Analyse des résultats et des écarts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la cohérence</li> <li>• Utiliser les outils statistiques</li> <li>• Mesurer la performance</li> </ul>

Activités et compétences GEA option GRH	
Activités	Compétences (Etre capable de)
Gestion des emplois et de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des tableaux de bord sociaux</li> <li>• Réaliser des analyses d'emploi et des fiches de postes</li> <li>• Mettre en œuvre des méthodes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</li> <li>• Elaborer un plan de formation</li> <li>• Planifier et programmer les actions de formation</li> </ul>
Administration du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer le suivi administratif des contrats de travail</li> <li>• Etablir les bulletins de paye</li> <li>• Mettre à jour les données fiscales et sociales</li> <li>• Transmettre les informations sociales</li> <li>• Préparer les procédures de recrutement et de licenciement</li> </ul>
Gestion des relations collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les obligations légales en matière sociale</li> <li>• Etablir le bilan social</li> <li>• Organiser les élections professionnelles</li> <li>• Identifier les enjeux des politiques de rémunération</li> <li>• Préparer la négociation annuelle</li> </ul>

### Modalités d'accès à l'année de formation :

#### ■ Passage en semestre 3 :

« La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus » (art. 21 de [l'arrêté du 3 août 2005](#)) et qui a satisfait aux obligations d'assiduité définies par [le règlement intérieur de l'IUT](#) (art. 16 de l'arrêté du 3 août 2005)

**Publics concernés :** étudiants inscrits dans le cursus DUT, étudiants en situation de transfert (sous réserve de capacité d'accueil)

#### Admission en semestre 3 par validation d'acquis ou équivalence de diplôme sur examen du dossier et en fonction de la capacité d'accueil :

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à [la scolarité](#) organisatrice de la formation

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

### Organisation et descriptif des études :

#### ■ Schéma général des parcours possibles :

Les semestres 3 et 4, qui se déroulent sur 28 semaines d'enseignement et 8 semaines de stage, au minimum, en entreprise, doivent permettre aux étudiants d'utiliser un certain nombre de techniques en vue d'applications pratiques. Le stage peut être effectué à l'étranger.

**■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

CC : Contrôle continu

**SEMESTRE 3**

UE 3.1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
<b>Management des organisations</b>	LV1 Anglais		18	10,5	28,5	12	CC		2
	LV2 au choix une langue : Allemand, Espagnol, Italien		19,5		19,5		CC		1
	Economie	12	12		24		CC		1
	Droit du travail	15	9		24		CC		1
	Droit des affaires approfondi	12	9		21		CC		1
	Fiscalité des personnes morales	15	13,5		28,5		CC		1
	Stratégie d'entreprise	12	13,5		25,5		CC		1
	Analyses statistiques pour la gestion	12	18		30		CC		1
	Méthodologie de gestion de projet	10,5	6		16,5		CC		1
	Logiciels métiers			12	12		CC		1
	Simulation de gestion	1,5	15		16,5		CC		1
<b>TOTAL UE 3.1</b>		<b>90</b>	<b>133,5</b>	<b>22,5</b>	<b>246</b>	<b>12</b>	-		<b>12</b>

UE 3.2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
<b>Outils de la Gestion des ressources humaines</b>	Expression-Communication des organisations GRH		12	12	24	18	CC		2
	Système de gestion des BDD de la GRH	9	22,5		31,5		CC		2
	PPP GRH	3	1,5	9	13,5		CC		1
	Droit du travail approfondi		33		33		CC		3
	Diagnostic financier GRH	6	18		24		CC		2
	Gestion administrative des ressources humaines		25,5		25,5		CC		2
	Gestion des emplois et des compétences		25,5		25,5		CC		2
	Projet Tutoré (120h)						Ecrit et Oral		4
<b>TOTAL UE 3.2</b>		<b>18</b>	<b>138</b>	<b>21</b>	<b>177</b>	<b>18</b>	-		<b>18</b>
<b>TOTAL Semestre 3</b>		<b>108</b>	<b>271,5</b>	<b>43,5</b>	<b>423</b>	<b>30</b>			<b>30</b>

**SEMESTRE 4**

UE 4.1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
<b>Environnement et outils de la GRH</b>	Expression-communication professionnelle		10,5	7,5	18		CC		1
	LV1 approfondissement professionnel		16,5	7,5	24		CC		1
	LV2 au choix une langue : Allemand, Espagnol, Italien		18		18		CC		1
	Economie	9	6		15		CC		1
	PPP			9	9		CC		1
	Système d'information de gestion	9	9		18		CC		1
	Contrôle de gestion et Gestion prévisionnelle	4,5	16,5		21		CC		1
	Droit administratif	15	9		24		CC		1
	Applications professionnelles statistiques	9	15		24		CC		1
	Etudes de cas pratiques		15		15		CC		1
	Pratique des relations sociales dans l'entreprise		19,5		19,5		CC		1
	Tableaux de bord sociaux		24		24		CC		1
	Gestion de la paie		15	7,5	22,5		CC		1
	Gestion de recrutement et de la formation		18		18		CC		1
<b>TOTAL UE 4.1</b>		<b>46,5</b>	<b>192</b>	<b>31,5</b>	<b>270</b>	<b>14</b>	-		<b>14</b>

UE 4.2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Projet Tutoré (120h)						Ecrit et Oral		4
	Stage Professionnel (au moins 10 semaines)						Ecrit et Oral		12
<b>TOTAL UE 4.2</b>		-	-	-	<b>228</b>	<b>16</b>	-		<b>16</b>
<b>TOTAL Semestre 4</b>		<b>46,5</b>	<b>192</b>	<b>31,5</b>	<b>270</b>	<b>30</b>			<b>30</b>

**■ Modalités de contrôle des connaissances :**

Les connaissances sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 3 août 2005 (JO du 25 août 2005) :

« L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. (...) Les modalités (...) sont fixées sur proposition du conseil de l'IUT après avis du chef du département concerné. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire. »

Dans ce cadre, la fiche filière définit pour chaque semestre de l'année universitaire l'organisation des études et fixe la répartition des enseignements et des contrôles de connaissance assortis.

### ● **Sessions d'examen**

La session est unique et proposée en contrôle continu.

### ● **Réglementation et gestion de l'offre de formation**

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, le Référentiel commun des études LMD précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

### ● **Règles de validation, de capitalisation et de délivrance du diplôme :**

Extraits de l'arrêté du 3 août 2005

#### **CAPITALISATION :**

**Art. 19.** – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement. Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

#### **VALIDATION :**

**Art. 20.** – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus. En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

#### Délivrance du diplôme

Le DUT est délivré dès lors que les 4 semestres du cursus sont validés. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits par semestre validé.

#### Obligation d'assiduité et règlement intérieur

Arrêté du 3 août 2005 Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. **Le règlement intérieur** adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

#### Bonus étudiants

Un bonus « étudiants » peut être attribué, proportionnel à l'implication de l'étudiant, dans le cadre des activités définies à l'article 17 du règlement intérieur de l'IUT.

Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne semestrielle.